



Communiqué

Inspection du travail

Renforcer l'information sur les produits utilisés dans les ongleries

Dans le cadre d'une campagne de prévention et d'analyse menée en collaboration avec Unisanté, l'Inspection du travail lausannoise s'est penchée sur les ongleries. Le rapport montre la nécessité de renforcer l'information auprès du personnel sur les produits utilisés ainsi que sur les mesures de protection à mettre en place, comme la généralisation de la ventilation mécanique.

«Contrairement aux salons de coiffure, ouvrir une onglerie ne nécessite pas de formation préalable et la branche demeure peu structurée au niveau national. Cela se traduit par d'importantes lacunes dans la mise en place de mesures de protection du personnel », explique Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale.

L'Inspection du travail lausannoise, en collaboration avec Unisanté, a mené une campagne de prévention et d'analyse dans onze ongleries réparties dans différents quartiers lausannois. Dans cette branche relativement nouvelle, où 73% des professionnelles rencontrées sont indépendantes, la campagne visait l'utilisation et l'exposition du personnel, mais aussi de la clientèle, aux produits chimiques utilisés.

Si les ongleries visitées ne présentent pas de risques majeurs pour la santé, des lacunes importantes existent en matière de connaissances professionnelles des produits utilisés et des risques qui y sont associés, en particulier pour les femmes enceintes ou allaitantes qui exercent dans ces entreprises. Deux-tiers des locaux visités ne disposent pas de ventilation mécanique et l'aération repose uniquement sur l'ouverture de fenêtres, système qui est moins efficace. L'utilisation de vernis temporaires tend à disparaître, limitant ainsi l'utilisation d'acétone ou d'autres solvants pour les enlever. «Il ressort de notre campagne que tous les salons, à une exception, se fournissent chez des revendeurs suisses. Cela permet une meilleure traçabilité des produits et d'obtenir les fiches de données de sécurité», explique Deyan Poffet, responsable de l'unité Hygiène du Travail et de l'Environnement d'Unisanté.

«Nous avons d'ores et déjà informé les ongleries visitées. Et dans le but de renforcer la prévention et l'information au sein de cette branche, l'Inspection du travail a transmis les résultats de cette campagne à l'Association suisse des esthéticiennes propriétaires d'instituts de beauté (ASEPIB)», précise Émilie Moeschler. «Sensibiliser et définir un cadre est d'autant plus important que tout le monde peut acquérir le matériel et les produits sur internet, sans aucun contrôle sur les risques».

La Municipalité de Lausanne

Informations complémentaires : [Rapport de l'Inspection du travail](#)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**
- **Michel Cambrosio Redmer, chef du Service du travail, tél. +41 21 315 71 10**
- **Deyan Poffet, responsable de l'unité Hygiène du Travail et de l'Environnement, Unisanté, tél. +41 21 314 74 21**

Lausanne, le 21 novembre 2022